

Délibération n° 2023 – V - 004

Autorisation de signature d'accords-cadres à bons de commande relatifs à des curages et prestations pour des petits travaux en rivière et abords, en urgence ou courants et programmés sur le périmètre d'intervention du SYMBHI

Le dix-sept juillet deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent (visio)
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	-
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans		Délégué titulaire	
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir à P. Belle
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

Paierie départementale : Georges Déru

SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur délégué / Agathe Girin, UT Sud Grésivaudan / Morgane Barbier, UT
Romanche / Sandra Colautti, UT Romanche / Annabelle Quidoz, UT Grésivaudan / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine
Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le SYMBHI a engagé une procédure de mise en concurrence relative à des curages et prestations pour des petits travaux en rivière et abords, en urgence ou courant et programmés, sur le périmètre d'intervention du SYMBHI.

Les prestations sont réparties en dix-huit lots répartis sur le territoire des unités territoriales du SYMBHI.

La durée des accords-cadres est de 12 mois à compter de la date de leur notification. Les accords-cadres peuvent être reconduit tacitement par période successive de 12 mois pour une durée totale maximale de 48 mois (4 ans).

Le montant maximum des prestations pour chacun des lots est de 300 000 euros HT pour la période initiale ainsi que pour chaque période de reconduction.

L'estimation des prestations par le SYMBHI, s'élève à **198 612,38 € HT** sur la base d'une simulation de commande type comprenant 1 chantier réalisé en urgence, 1 chantier de 3 jours et 1 chantier d'une semaine.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 17 juillet 2023, a attribué les accords-cadres comme suit :

N° et intitulé du lot	Attributaire	Montant estimé issu de la simulation de commande Euros HT
Lot 1 : Partie Est de l'UT Voironnais	CARRON TP	172 093,70 €
Lot 2 : Partie Ouest de l'Unité Territoriale Voironnais et partie Nord de l'UT Sud-Grésivaudan	TOUTENVERT	205 924,45 €
Lot 3 : Partie Sud de l'UT Sud-Grésivaudan	TOUTENVERT	211 924,45 €
Lot 4 : Partie Nord-Est de l'UT Vercors	BLANC	203 054,68 €
Lot 5 : Partie Sud-Ouest de l'UT Vercors	BLANC	203 054,68 €
Lot 6 : Partie Nord-Ouest de l'UT Drac	ENTREPRISE PELISSARD	225 545,40 €
Lot 7 : Partie Sud-Ouest de l'UT Drac	TRIEVES TRAVAUX	214 287,28 €
Lot 8 : Partie Sud de l'UT Drac	TRIEVES TRAVAUX	214 287,28 €
Lot 9 : Partie Sud-Est de l'UT Drac	BERTINI T.P.	217 805,50 €
Lot 10 : Partie Nord-Est de l'UT Drac	BERTINI T.P.	217 805,50 €
Lot 11 : Lot 11 - Partie Nord de l'UT Drac	CARRON	176 000,70 €
Lot 12 : Partie Sud de l'UT Grésivaudan	MIDALI FRERES	189 063,53 €
Lot 13 : Partie Ouest de de l'UT Grésivaudan	B.M.C.TP	162 321,10 €
Lot 14 : Partie Nord de l'UT Grésivaudan	B.M.C.TP	162 321,10 €
Lot 15 : Partie Est de l'UT Grésivaudan	BLANC FRERES	182 778,25 €
Lot 16 : Partie Est de l'UT Oisans	GRAVIER TP	213 87970€
Lot 17 : Partie centrale de l'UT Oisans	GRAVIER TP	213 87970€
Lot 18 : Partie Ouest de l'UT Oisans	EGT	176 906,70€

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer les 18 accords-cadres pour les « Curages et petits travaux en rivière et abords, en urgence ou courants et programmés » sur le périmètre d'intervention du SYMBHI, ainsi que tous les documents y afférents, et à demander toutes les subventions nécessaires.

Fait à Grenoble, le 18 juillet 2023

Extrait certifié conforme,

Le Président



Fabien Mulyk